

## DIVISION DU COMMERCE

R a p p o r t

sur la mission économique de M. le Ministre C. Sommaruga  
en Roumanie du 20 au 25 octobre 1976

---

M. le Ministre Sommaruga, accompagné de M. A. Clerc, s'est rendu du 20 au 25 octobre en Roumanie à l'invitation de M. le Vice-ministre Oancea (MAE) qu'il avait rencontré à Genève lors de la 31ème session de la Commission économique pour l'Europe. M. Sommaruga saisit l'occasion de cette invitation pour participer à la Journée suisse de la 4ème Foire internationale de Bucarest. Durant son séjour, M. Sommaruga s'entretint avec MM. les Vice-ministres Oancea et Stanciu (Commerce extérieur), ainsi qu'avec M. Haseganu, nouveau président de la Chambre de commerce de Roumanie et vice-président de la Banque roumaine du commerce extérieur, tous accompagnés de nombreux collaborateurs. M. Sommaruga a également été reçu, en sa qualité de vice-président de la CEE/ONU, par le Ministre des Affaires étrangères Macovescu. Tous les entretiens se sont déroulés dans une ambiance chaleureuse, l'accent étant mis, du côté roumain, sur une intensification de la coopération industrielle et sur la nécessité pour la Roumanie d'élargir ses relations avec les pays industrialisés.

Un dîner et un déjeuner offerts par M. l'Ambassadeur Aubaret en sa résidence permirent de prolonger les échanges de vues officiels dans une atmosphère moins formelle.

Lors de sa visite à la Foire internationale de Bucarest, M. Sommaruga était accompagné de M. l'Ambassadeur Aubaret et M. le Président Bauer (OSEC).

Les thèmes suivants furent évoqués lors de ces entretiens.

## A. Relations bilatérales

1. Etat des relations économiques bilatérales
  - 1.1 Convocation de la première Commission économique mixte
    - 1.1.1 Programme de travail de la Commission économique mixte
  - 1.2 Equilibre des échanges dans le secteur des textiles
2. Coopération industrielle
3. Préférences

## B. Relations multilatérales

1. Les travaux de la CEE/ONU et rôle futur de l'organisation
2. Les propositions soviétiques de congrès paneuropéens
3. Préparation de la réunion de Belgrade
4. Perspectives et rôle de l'AELE
5. Evolution des relations CE et AELE-CAEM

M. l'Ambassadeur Aubaret et son premier collaborateur participèrent à tous ces entretiens tandis que M. Addor de l'OSEC (avec l'accord du Président Bauer) s'est joint à la délégation suisse lors des discussions qui eurent lieu à la Chambre de commerce et au Ministère du commerce extérieur.

### Visite de la 4ème Foire internationale de Bucarest

M. Sommaruga visita le pavillon suisse qui regroupait plus de 80 exposants et s'entretint avec un grand nombre d'hommes d'affaires helvétiques. De manière générale, ces derniers furent assez optimistes sur une reprise des ventes. Le seul point délicat reste, pour eux, la pression roumaine en vue de la conclusion de marchés de compensation. La réception qui était offerte le 21 octobre par M. l'Ambassadeur Aubaret, par M. le Président Bauer et les exposants à l'occasion de la Journée suisse remporta un très large succès tant auprès des personnalités roumaines du monde économique qu'auprès des représentants diplomatiques accrédités à Bucarest (voir sous "C", à ce sujet, le résumé de la conversation entre M. Sommaruga et un diplomate albanais).

M. Sommaruga profita de son passage à la Foire pour visiter aussi le pavillon roumain. Durant cette visite de l'immense pavillon central (un bâtiment sphérique construit avec l'aide tchécoslovaque), M. Sommaruga était accompagné du directeur de la Foire, M. Remus Brad.

## A. Relations bilatérales

### 1. Etat des relations économiques bilatérales

M. Sommaruga, en brossant le tableau des échanges bilatéraux, se félicite du dynamisme des exportations roumaines vers la Suisse mais regrette que cette même tendance ne se reflète pas dans les exportations suisses. M. Oancea souligne que la balance déficitaire des échanges bilatéraux crée quelques problèmes à la Roumanie mais il est convaincu qu'il sera possible de diminuer l'importance du solde négatif par le biais d'un renforcement de la coopération industrielle. M. Haseganu fait état d'une "barrière psychologique" qui freinerait du côté suisse encore une extension des échanges et de la coopération. Pour M. Sommaruga, la prochaine réunion de la Commission mixte devrait aider à sensibiliser les milieux économiques suisses sur les potentialités de l'économie roumaine. Il appartiendra à l'OSEC, d'entente avec les milieux roumains concernés, d'expliquer de manière concrète aux industriels suisses quelles sont actuellement les possibilités d'échange et de coopération.

#### 1.1 Convocation de la première Commission mixte

Sur proposition de M. Sommaruga et d'entente avec M. Stanciu (qui présidera la délégation roumaine), il est convenu que la Commission mixte se réunira pendant la semaine du 7 au 12 février 1977. Du côté roumain, elle comprendra, outre les délégués du Ministère du commerce extérieur, des représentants du MAE et des Ministères concernés par les exportations et importations avec

la Suisse, notamment les Ministères de l'industrie légère et de l'industrie chimique, ainsi que des experts financiers.

Elle devrait être l'occasion pour les délégués roumains de négocier avec des maisons suisses et éventuellement conclure des contrats à long terme. Pour ce qui est de la coopération industrielle et de la présentation des grandes lignes du plan, les Roumains sont d'accord d'organiser un symposium.

#### 1.1.1 Programme de travail de la Commission mixte

M. Sommaruga propose qu'une semaine roumaine soit organisée qui comprendrait quatre volets:

1. La Commission mixte proprement dite (qui pourrait se réunir au début de la semaine) avec signature d'un protocole.
2. Des contacts entre les entreprises suisses et des délégués roumains des ministères techniques (durant toute la semaine).
3. Une table ronde (symposium), dont le but serait de sensibiliser les milieux industriels suisses sur les possibilités offertes par la coopération industrielle dans le cadre du nouveau plan roumain. Cette sensibilisation devrait se faire en étroite collaboration avec l'OSEC, car c'est là une tâche de l'Office suisse d'expansion commerciale.
4. Une discussion avec les milieux bancaires.

Dans le domaine de la coopération industrielle, M. Sommaruga souhaite que les conférenciers roumains soient concrets et qu'ils citent des exemples sur ce qui a déjà été fait avec d'autres pays.

#### 1.2 Equilibre des échanges dans le secteur des textiles

M. Sommaruga fait état du mécontentement des industries textiles suisses et laisse entendre que si aucune mesure n'est prise en Roumanie pour revitaliser le juktim textile, les autorités suisses pourraient être amenées à prendre des mesures de con-



trôle des prix (attestation des prix) avec le danger de réduire les exportations roumaines de textiles. De plus, sur le plan interne suisse, le déficit roumain n'est pas de nature à engager les milieux industriels à approuver l'octroi des préférences à la Roumanie lorsqu'ils seront consultés, ces to t prochains jours, à ce propos.

Il révèle encore que malheureusement de nombreuses exportations de textiles s'effectuent par le biais de pays tiers. Il pourrait être utile d'introduire dans les contrats de vente de textiles roumains des clauses de non-réexportation. L'ampleur du solde passif roumain dans les échanges textiles roumano-suissees pourrait être ainsi passablement réduit.

Répondant aux remarques de M. Sommaruga qui s'est aussi référé à l'Acte final, M. Oancea fait état des difficultés générales que rencontre la Roumanie (importation de l'inflation) qui freinent le rythme de croissance de l'économie. Les ressources budgétaires roumaines limitées restreignent les possibilités d'achats roumains, notamment dans le domaine des textiles. En revanche, sur le plan suisse, une attitude plus souple n'occasionnerait pas de difficultés supplémentaires.

Du côté roumain, on ne tient pas à mettre en péril une intensification des relations commerciales en refusant d'acheter des textiles de provenance suisse, mais, il faut comprendre que les prix helvétiques sont parmi les plus hauts d'Europe et qu'ils ne correspondent pas aux moyens actuels des Roumains. Si ceux-ci doivent importer des textiles d'origine occidentale, il leur faut choisir parmi les exportateurs qui leur offrent les meilleurs prix. Les fabricants suisses doivent comprendre cette situation. M. Oancea espère pouvoir compter sur une meilleure compréhension des problèmes roumains du côté suisse. M. Stanciu sait gré aux Suisses de leur tolérance, mon pays, précise-t-il, ne peut tout à la fois réclamer les préférences et s'acheter des produits textiles de luxe. Cette année la Roumanie a pro-

cédé à très peu d'achats en Europe occidentale. M. Stanciu mentionne en passant une petite commande de produits textiles, bon marché, qui a été passée à l'Autriche. M. Brad, directeur de la Foire de Bucarest, évoquant aussi le déséquilibre des échanges textiles fait allusion à un défilé de mode (notamment de sous-vêtements féminins) organisé par les Autrichiens dans un grand hôtel de Bucarest qui a remporté un vif succès !

## 2. Coopération industrielle

MM. Stanciu et Oancea plaident pour une coopération industrielle plus approfondie. Ils citent à cet égard le dynamisme des entreprises allemandes et ajoutent que de nombreuses possibilités existent dans les domaines de l'industrie des machines (BBC), de l'industrie chimique, de l'industrie alimentaire (Nestlé) et de l'industrie des cosmétiques. La Roumanie dispose d'un grand crédit politique auprès des pays en voie de développement et une association plus étroite avec la Suisse, pays neutre, pourrait être mutuellement avantageuse. Actuellement la Roumanie a dans les pays en voie de développement plus de 70 projets d'accords de coopération dont la valeur totale dépasse 1,5 milliard de dollars. Les modifications de la législation roumaine dans le domaine de la coopération industrielle et notamment les facilités accordées aux entreprises étrangères dans le domaine des accords de "joint capital ventures" devraient favoriser une intensification de la coopération industrielle entre les deux pays. Il faut d'ailleurs être conscient que cette forme de relation commerciale joue un rôle croissant dans les échanges bilatéraux.

## 3. Les préférences

Aussi bien M. Oancea que M. Stanciu plaident pour l'octroi des préférences généralisées et complètes. C'est avec "amertume" que l'on a constaté que la Suisse qui accorde les préférences à quasiment tous les membres des "77" fait une exception pour la

Roumanie. Il s'agit pour ce pays d'un problème politique et économique. Politique, parce qu'en refusant les préférences à la Roumanie, la Suisse crée une discrimination à son égard dans le cadre des "77". Economique, car la Roumanie a toutes les caractéristiques d'un pays en développement et l'octroi des préférences l'aiderait notablement à atteindre les buts qu'elle s'est fixés. M. Stanciu ajoute que la Suisse ne devrait pas s'inspirer de la liste de préférences accordées à la Roumanie par les Communautés ("qui ne doit pas être un exemple pour vous").

M. Sommaruga explique que cette question fait l'objet actuellement de discussions dans l'administration et d'une procédure de consultation. Une décision - qui devrait être favorable - sera bientôt prise par les autorités helvétiques. Elle devrait vraisemblablement entrer en vigueur dès le 1er janvier prochain. Les exceptions des préférences sont une décision de caractère autonome, qui doit tenir compte de la situation économique interne et du "burden sharing".

## B. Relations multilatérales

C'est avec M. Oancea et plus brièvement avec M. le Ministre Macovescu que les questions multilatérales furent abordées.

### 1. Les travaux de la CEE/ONU et le rôle futur de l'organisation

Les deux parties constatèrent avec satisfaction le bon travail accompli par la CEE/ONU dans le domaine de la concrétisation des objectifs que l'Acte final d'Helsinki confère à la CEE/ONU (corbeille 2).

Quant aux activités futures de l'ECE, les deux parties conviennent que la Commission devrait jouer, sur le plan européen, un rôle plus effectif et opérationnel que par le passé. M. Oancea précise à ce propos que la CEE/ONU doit dépasser le stade stérile des simples résolutions. La CSCE constitue un cadre et montre le

chemin mais le passage de la phase analytique à la phase dynamique doit se faire avec diplomatie et sans précipitation.

M. Oancea ajoute que cette mutation de la CEE/ONU doit également engendrer "un nouveau langage" qui permettra d'arriver à définir "une nouvelle identité européenne". Dans la construction de cette Europe, l'activité de la CEE/ONU doit être coordonnée avec les travaux d'autres organisations telles que la FAO et l'UNESCO.

M. Oancea fait aussi allusion aux procédures de la CEE/ONU qui devrait à son avis, à l'avenir, s'inspirer des procédures mises en oeuvre à la CSCE.

### 1.1 Présentation de l'activité de la CEE/ONU lors de la réunion de Belgrade

Identité de vues à ce sujet. M. Stanovnik est la personne la mieux placée pour remplir cette tâche. Il serait opportun, précise, à ce propos, M. Oancea que le futur président de la CEE/ONU soit au côté de M. Stanovnik lorsque ce dernier présentera le bilan de l'activité de la CEE/ONU à Belgrade.

### 1.2 Constitution du prochain Bureau de la CEE/ONU

Abordant ensuite la constitution du prochain Bureau de la Commission, M. Oancea rappelle que la vice-présidence pourrait (si l'on se réfère au tournus traditionnel) échoir à la Roumanie. Les Roumains poseront probablement leur candidature. Il leur serait agréable de pouvoir compter sur l'appui des Suisses. M. Sommaruga déclare à son partenaire qu'il peut être assuré du soutien helvétique, si cette candidature était présentée en accord avec les pays du COMECON.

## 2. Les propositions soviétiques de conférences paneuropéennes

M. Sommaruga rappelle à ce propos la position initiale suisse. Quant à M. Oancea il déclare qu'il n'est pas possible (ni opportun) de s'opposer aux propositions soviétiques. La CEE/ONU constitue le cadre approprié pour de telles discussions. En l'état



actuel des propositions, il faut exiger des Soviétiques des informations complémentaires sur la nature et la conception des conférences ainsi que sur les objectifs poursuivis. Pour le contenu des conférences, il serait aussi utile de déterminer la portée de chaque conférence. Aux yeux des Roumains, certaines questions dans le domaine de l'énergie et de l'environnement dépassent le cadre du continent européen. Pour la procédure, la seule admissible aux yeux de Bucarest, c'est celle de la CSCE. Cette procédure d'ailleurs devrait aussi trouver une application dans des éventuelles conférences sous-régionales en Europe (pays balkaniques, pays riverains du Danube, par exemple).

### 3. Préparation de la Conférence de Belgrade

M. Oancea note que Belgrade sera l'occasion de faire une évaluation des progrès accomplis depuis Helsinki, mais le débat ne devrait en aucun cas aboutir à un affrontement Est-Ouest. Il faut être réaliste, la détente est un processus qui fait son chemin, Helsinki est une étape, Belgrade sera la prochaine station. Faisant allusion à des déclarations récentes du Président Ceaucescu, M. Oancea considère que ce serait une très grande faute de proclamer à Belgrade que rien ne s'est passé. (Il ne faut pas oublier que des changements ont lieu à l'intérieur de chaque pays.) Il ne sied pas non plus de tomber dans l'excès opposé et de décrire tout en rose. La voie moyenne réaliste semble la plus adéquate. (Il ne convient pas de mettre en cause la détente pour des demandes de mariage en suspens.) M. Oancea se félicite des bonnes relations qui existent entre la Suisse et la Roumanie et le dialogue constant qui s'est établi entre les deux pays. Des convergences de vues existent entre la Roumanie et d'autres pays occidentaux et méditerranéens (Autriche, Finlande, Grèce, Malte, Turquie, Espagne, Portugal) qui encouragent Bucarest à poursuivre ses efforts pour atteindre une "nouvelle identité européenne".

M. Macovescu abordant le rôle de la Roumanie dans le processus engagé à la CSCE insiste surtout sur l'opposition roumaine à toute forme de dialogue de bloc à bloc.

#### 4. Perspectives et rôle de l'AELE

A l'initiative roumaine, une discussion est entamée sur le rôle futur de l'AELE en Europe. Les principales questions qui sont posées à M. Sommaruga concernent les possibilités qui existent pour la Roumanie de suivre de plus près les travaux de l'AELE, notamment dans des domaines techniques tels que les conventions pharmaceutiques et l'arrangement sur les machines et les tracteurs agricoles. Le Gouvernement roumain aurait récemment décidé - sur la base d'un rapport d'experts, suite à une -visite faite au Secrétariat de l'AELE - d'entreprendre les démarches nécessaires pour adhérer à la Convention sur les inspections pharmaceutiques.

#### 5. Evolution des relations CE et AELE-CAEM

Les Roumains (et particulièrement l'Ambassadeur Lipatti, au cours du déjeuner offert par M. Oancea en l'honneur de M. Sommaruga) évoquent les limites des compétences du CAEM dans le domaine des relations Est-Ouest et l'attitude oppositionnelle de la Roumanie dans ce domaine. "Nous n'irons pas au-delà des concessions que nous avons déjà faites." Pour ce qui est des relations entre le CAEM et l'AELE, M. Oancea souligne qu'une intensification des échanges d'informations au niveau des Secrétariats serait souhaitable et pourrait stimuler les échanges entre les pays de l'AELE et les pays du CAEM.



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

**HANDELSABTEILUNG**

Département fédéral de l'économie publique

**DIVISION DU COMMERCE**

3003 Berne, le 10 novembre 1976

Ambassade de Suisse

B u c a r e s t

C1/Ze - Roumanie 821.AVA  
Mission économique  
en Roumanie

---

Monsieur l'Ambassadeur,

Veillez trouver en annexe, le rapport des entretiens que nous avons eus à Bucarest à l'occasion de notre mission économique en Roumanie. Le rapport résume les principaux thèmes que nous avons abordés avec nos partenaires roumains.

Nous saisissons l'occasion de cette lettre pour vous remercier, une fois encore, Monsieur l'Ambassadeur, de votre appui et de la peine que vous vous êtes donnée pour la réussite de notre séjour en Roumanie.

Veillez croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de nos sentiments distingués.

C. Sommaruga

1 annexe

Copie avec annexe à:

Ambassades de Suisse à Belgrade

Berlin

Budapest

Helsinki

Moscou

Prag

Varsovie

Vienne

Banque Nationale Suisse Zurich (à l'att. Prés. Leutwiler)

Mission CH-CEE, Bruxelles

Délégation OCDE, Paris

Mission CH, New York

Délégation suisse auprès des organisations économiques internationales à Genève

DPF Secrétariat général

DPF Direction politique I

DPF Direction des organisations internationales

DPF Service économique et financier

Bureau de l'intégration DFEP/DPF

Division de l'agriculture

OSEC Lausanne / Zurich

Vorort Zurich

Unions suisse des paysans, Brugg

MM. Dir. Jolles, Rb, Ja, D, Bt, Mo, Hf, vT, So, Ro, R, Ly, Gi,  
Km, Pw, Cl